celui-ci : que les membres du parlement doivent certains égards au peuple qui, lui, a le droit de contrôler leur conduite politique. Si le parlement est tout-puissant, comme le prétendent les hon. ministres, il peut aussi bien lui prendre fantaisie de nous annexer un jour aux Etats-Unis. S'il peut renverser la constitution actuelle, il pourra en renverser une autre. La doctrine est nouvelle. On peut s'appuyer de forts précédents, mais elle sera toujours en désaccord avec la pratique constitutionnelle suivie dans le pays. où l'on croit que les membres ne sont point élus pour faire des constitutions. L'hon membre pour South-Oxford prétend que, dans les élections qui ont eu lieu dernièrement, le peuple s'est montré en faveur du projet. Or, il n'y a eu que quelques élections au conseil législatif, et, dans la chambre basse, le candidat conservateur pour Ontario Sud-comté anciennement représenté par le vice chancelier du Haut-Canada,-a été défait, et le candidat de l'opposition a été élu. Ce monsieur encore tout frais sorti des élections vient ici nous dire qu'il s'est engagé envers ses commettants de voter en faveur de l'appel au peuple—bien plus il nous assure qu'ils redoutaient de le voir supporter le gouvernement dans les détails de la mesure. Il est triste qu'on soit obligé de citer des précédents tirés de l'époque la plus sombre de l'histoire de l'Europe pour appuyer cette mesure. (Ecou-

M.J. DUFRESNE (Montcalm)—Je tiens sculement à relever une assertion de l'hon. membre pour Lotbinière. Il a dit que, dans le Bas-Canada, les partis étaient à peu près divisés sur cette question. Or, je nie cette assertion. La majorité du Bas-Canada est opposée à une élection qu'elle considère, en principe, comme immorale. Il y a, dans le Bas-Canada, des gens qui veulent une élection générale mais ces gens-là ne sont pas le peuple. Je puis dire également que les hon. membres de cette chambre qui demandent une élection ont tort. Il est facile de désigner ceuz qui, dans le Bas-Canada, demandent une élection. Ce sont d'abord les "rouges." Ils se disent ceci : " Nous sommes ici quinse où seize, qu'importe que nous perdions cinq ou six combattants; peut-être les Etats-Unis récompenseront-ils un jour notre courage par une pluie de greenbacks! (Rires.) Viennent ensuite les gens qui vendent des boissons sans licence;—ceux-là veulent des élections. En troisième lieu, les ivrognes demandent

aussi des élections, parce qu'ils pourront boire gratis pendant cinq ou six jours. (Rires.) Ces paroles ne s'appliquent, comme de raison, à aucun membre de cette chambre. Mais la majorité du peuple considère l'élection comme une immoralité. Si quelqu'un en doute qu'il aille s'informer dans mon comté. (Ecoutez!)

M. A. MACKENZIE—Le langage de l'hon. membre pour Ontario Nord demande réplique. Il a dit que le Haut-Canada s'inquiétait peu des changements constitutionnels. Or, en 1862, il disait ceci dans son discours sur l'adresse:—

"En refusant de justes demandes on s'expose à de pénibles querelles. 300,000 Haut-Canadiens demandent en ce moment à être représentés dans cette chambre, si on leur refuse cette demande, on peut s'attendre aux conséquences les plus désastreuses."

Tel est le langage de l'homme qui nous accuse aujourd'hui de faire des discours à sensation. C'est encore lui qui, en 1862, disait, au sujet de la représentation basée sur la population, "qu'aucun homme qui sent couler dans ses veines le sang anglo-saxon ne se soumettrait à l'état de choses alors existant." (Ecoutez!) Et, maintenant, il nous accuse de précipitation. Quel rôle a-t-il joué à l'égard de l'hon. M. McDougall, lorsque ce monsieur faisait partie du gouvernement MACDONALD-SICOTTE? Il prédit que cet hon, monsieur ne serait jamais réélu par le Haut-Canada. A cette époque, je m'exprimai moi-même assez énergiquement, et je dis que le projet de fédération pouvait seul nous sauver. (Ecoutor!) Je tiens à rappeler ici un invident de la réunion des membres libéraux qui précéda la formation du ministère actuel. L'hon. membre pour Cornwall approuvait la combinaison. Il refusa de se prononcer, il est vrai, en votant oui ou non, parce que la motion reconnaissait d'une manière précise la part que M. Brown avait prise dans cet arrangement. (Ecoutes!) Ceci est démontré par des termes de la seconde résolution proposée par l'hon. député de Cornwall lui-même. La voici : "Qu'au moins trois membres de l'opposition acceptent des portefeuilles." M. MACKENZIE, de Lambton, proposa en amendement : " Que cette proposition soit rejetée et qu'on en appelle à l'autre parti pour régler nos difficultés de section." L'hon. membre pour Cornwall vota contre cette résolution, et proposa : "Qu'il est très important que M. Brown soit un des